

SEANCE PLENIERE DES 15 ET 16 DECEMBRE 2008

CG/2008/169 – Administration Générale - 5 Fiscalité du département du Bas-Rhin

M. FISCHER – Monsieur le Président, mes chers collègues, je fais partie des élus invités, ce matin, pour l'augmentation de la fréquence TER portée par la Région et la SNCF dans le secteur du Piémont. Nous sommes évidemment très heureux de cette avancée très importante qui permettra d'accentuer l'intermodalité des transports en commun.

Nos concitoyens l'attendent de manière très intense, ceci est largement exprimé. Je regrette néanmoins qu'il n'y ait aucune concertation entre les collectivités territoriales à ce niveau là alors que nous savons tous que les cadres budgétaires et les dates sont arrêtées au niveau des principales institutions de notre Département et de la Région. Je suis triste que l'on fasse fi, au niveau de la Région Alsace, du calendrier du Département pour une séquence aussi importante. Tout le monde sait que je ne suis pas un coupeur de ruban effréné mais des séquences sont néanmoins très importantes où un élu local doit être présent.

Néanmoins, mesdames et messieurs, mes chers collègues, je suis très heureux d'être parmi vous ce matin. J'ai écouté avec intérêt, comme chacun, les propos liminaires du Président dans le cadre de notre élaboration budgétaire, budget qui vous sera présenté plus tard, dans cette séance.

J'ai également écouté avec intérêt l'intervention des collègues qui se sont exprimés très largement dans un contexte qui est tout à fait particulier. Nous pensons tous que, depuis la deuxième guerre mondiale, nous n'avons pas connu une période aussi trouble qui nous interpelle et nous savons bien que ce n'est pas une turbulence que nous vivrons sur une ou deux années mais c'est un modèle de société que nous avons à réinventer avec tous les doutes et les interrogations que cela entraîne auprès de nos concitoyens et de nous-mêmes.

Dans cet état d'esprit, je crois qu'il est important que les élus d'une collectivité que nous sommes soyons vigilants, fassions preuve de solidarité et restions surtout audacieux au niveau des enjeux portés au niveau de notre collectivité.

Ainsi et sans faire la leçon à qui que ce soit, j'aimerais saluer l'impulsion apportée par Pierre Gey, Directeur général des services, pour l'élaboration budgétaire que nous connaissons aujourd'hui et le travail réalisé par toutes les commissions.

Lorsqu'on est à la croisée des chemins et lorsqu'il faut, à un moment donné, mettre la barre à un certain niveau – merci mes chers collègues – je crois qu'il est important d'analyser tous les ratios en termes techniques mais aussi de voir où on met le curseur de l'audace par rapport aux politiques que nous avons à développer.

Nous connaissons les recettes de notre Département qui sont en légère progression sur ce qui est proposé pour la fiscalité directe mais en régression pour la fiscalité indirecte sur presque tous les paramètres avec des incertitudes sur plusieurs pavés de recettes fiscales.

Nous connaissons nos équilibres, les forces et les faiblesses du périmètre financier de notre Département. Ainsi, nous avons besoin d'avoir nous aussi des dispositifs de régulation et nous avons affiché fermement, depuis plusieurs mois, sous l'impulsion du Président, la volonté de porter l'investissement, d'être présent dans le domaine de la solidarité mais de faire des économies dans le domaine du fonctionnement.

Nous savons tous qu'il y a deux domaines de fonctionnement. La partie qui nous est impartie dans le domaine de la solidarité où nous ne tenons pas tous les paramètres et la partie de fonctionnement interne de la Maison où un effort considérable a été réalisé.

Fiscalité locale directe et indirecte

Pour revenir un tout petit peu à la proposition de fiscalité, interrogation extrêmement longue, de multiples réunions et l'analyse de tous les ratios, nous avons une fiscalité locale directe qui a aujourd'hui une perspective avec les recettes indirectes de 564 M€ en recettes, une augmentation de 11 M€ à condition d'actionner un tout petit peu le levier de la fiscalité à hauteur de 2,8 %.

Vous avez, dans le rapport, en page 797, les propositions des taux d'imposition à 8,56 % pour la taxe d'habitation, à 7,80 % pour le foncier bâti, à 32,60 % pour le foncier non bâti et la taxe professionnelle à hauteur de 8,06 %, ce qui nous permettrait d'entrevoir des recettes à hauteur de 357 M€ contre 336 M€ au budget 2008.

Droit départemental d'enregistrement

Nous avons une forte interrogation en ce qui concerne les droits de mutation, les droits départementaux d'enregistrement puisqu'ils sont directement dépendants de l'activité des juristes et des notaires. Nous savons tous que l'inflexion très forte, voire un ralentissement sans précédent dans le domaine de l'immobilier, conditionne cette recette que nous portons dans le budget – c'est ce qui est proposé dans le budget – à hauteur de 84 M€ contre 92 M€ l'année précédente. Il serait bien que nous réalisions cette recette à cette hauteur mais tout le monde sait que les choses évoluent de semaine en semaine et que cela ne peut pas être certain.

Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)

Concernant la taxe intérieure sur les produits pétroliers, je ne vous rappellerai pas le principe qui avait été mis en place dans la loi de finance de 2004 dans le cadre des transferts de compétence. Néanmoins, concernant le refinancement du RMI-RMA, différents financements sur les assistantes maternelles, l'instauration de formation, d'initiation, etc., toutes les charges de personnel qui ont été transférées, la vision aussi de la mise en place du RSA où nous avons prévu 1 M€, nous avons inscrit, à ce niveau-là, une recette de 94,3 M€ contre 56 M€ au budget primitif précédent.

Taxes sur les conventions d'assurance (TSCA)

Concernant les taxes sur les conventions d'assurance, il y a là aussi la suppression d'une partie de la dotation de compensation de la DGF et un certain nombre de transferts de compétences qui nous amène à mettre un reliquat de 16,4 M€ contre 48 M€ l'année précédente et donc un delta extrêmement important en diminution.

La fiscalité indirecte connaîtra ainsi une diminution de 0,5 % dans le budget et j'y reviendrai lors de la présentation du budget alors que les dotations de l'état s'accroissent très légèrement de 1,2 M€ et toutes les autres recettes hors emprunts seront en diminution de près de 4 M€. C'est ce qui nous a incité à une gestion de rigueur, rigueur sur le fonctionnement de la Maison.

Autres taxes

Nous avons les taxes également sur certaines fournitures d'électricité à hauteur de 4 % pour une recette prévue de 9 M€, la taxe CAUE évaluée à 1 M€ et enfin la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles évaluée à 3 M€ contre 2,1 M€ l'année précédente.

Nous sommes donc, mes chers collègues, en ce qui concerne le choix de la fiscalité, dans une situation où nous ne voulons pas, cette année, proposer une augmentation de l'emprunt qui est toujours consolidé à 187,70 M€. Nous souhaitons avoir des recettes qui soient en adéquation avec les enjeux à porter dans le domaine des investissements largement évoqués par le Président dans son propos liminaire.

Nous souhaitons également avoir une vision sur les frais de fonctionnement, en général, de notre Maison qui sont aujourd'hui conjugués dans ces chiffres qui sont acceptables.

Grâce à ces efforts de maîtrise, la barre de notre budget consacré aux investissements reste extrêmement significative puisqu'elle est portée à hauteur de 406,8 M€, ce qui représente donc une augmentation de l'investissement en général à hauteur de 10 % sur trois ans et 2,8 % de fiscalité additionnelle qui sont proposés apporteront à peu près les 9 M€ que nous n'avons pas en termes de droits de mutation, sachant déjà aujourd'hui que nous ne serons sans doute pas à ce niveau et qu'il faudra des éléments de correction lors des prochaines sessions.

Nous restons cependant vigilants pour porter l'investissement imparti dans notre budget qui sera proposé pour avoir une efficacité. Je rappelle également que nous mettons en place un contrôle de gestion extrêmement affirmé pour la lisibilité de nos politiques et pour bien mesurer l'efficacité de toutes les politiques dans tous les domaines.

Il est donc un dispositif de délibération qui vous est proposé :

- en ce qui concerne la fiscalité directe pour les quatre taux que j'ai cités précédemment
- en ce qui concerne la fiscalité indirecte avec :
 - o le maintien du taux de 4 % de la taxe sur l'électricité ;
 - o de 0,25 % de la taxe départementale pour les CAUE ;
 - o du taux des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière à 3,6 % pour les acquisitions d'immeubles quel que soit l'usage ;
 - o la confirmation du taux de 1 % sur la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles ;
 - o le maintien, en 2009, de toutes les exonérations de la taxe départementale.

Comme vous l'avez dans le rapport de présentation et dans la délibération proposée en page 802.

Budgets 2009 et suivants – Créations, augmentations et diminutions d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) et échéanciers de crédits de paiement (CP)

M. FISCHER – Monsieur le Président, chers collègues, dans le rapport qui nous est proposé, il s'agit d'évaluer les créations, augmentations et diminutions d'autorisations de programme, d'autorisations d'engagement et d'échéanciers de crédits de paiement.

De quoi s'agit-il ? De faire coller l'architecture du budget, le plus possible, par rapport aux réalités et surtout avoir une adéquation entre la partie « investissement » et les sommes qui sont votées au préalable.

Nous nous sommes déjà longuement exprimés sur ce sujet qui a aussi été abordé en commission. Il y a la solution, dans un exercice, de mettre l'intégralité des crédits sur tous les volets de contrats de territoire en termes de cofinancement ou de maîtrise d'ouvrage du Département ou alors de mettre en place des autorisations de programme qui collent aux crédits de paiement, c'est-à-dire aux évolutions sur plusieurs budgets lorsque les financements sont étalés dans le temps.

La première solution paraît indiquée lorsque la collectivité ne maîtrise pas le rythme des décaissements mais nous maîtrisons aujourd'hui de plus en plus. Il est donc proposé, sur toute une série d'ouvrages, de coller à la deuxième solution.

Ainsi, 83 M€ sur 138,5 M€ de crédits pour des investissements départementaux sont gérés en APCP et 42 M€ en subventions directes.

Les AP nouvelles soumises représentent un engagement total de 54,9 M€ que vous avez en annexe en page 805 et 13,1 M€ de crédits de paiement seulement sont inscrits au projet du budget 2009 mais d'ores et déjà notre assemblée prend l'engagement de voter les crédits qui vous sont proposés sur le tableau en annexe.

Les autorisations de programme nouvelles qui sont proposées dans le domaine de l'éducation pour 25,6 M€ (programme des collèges, cité scolaire de Molsheim, aménagement pour la maîtrise de l'énergie dans les collèges), la politique du logement social pour 15,5 M€, la politique routière pour 6 M€, les bâtiments départementaux pour 6,2 M€ et enfin 1,1 M€ pour la politique sportive (gymnase de Heyritz).

Un certain nombre d'autorisations sont ouvertes sur les exercices précédents et sont proposées en augmentation de 23,6 M€. Vous avez également le tableau en annexe. Ce sont des engagements déjà décidés mais abondés.

Deux autorisations sont également diminuées de leur montant. Cela concerne le contournement de Molsheim-Marlenheim et la déviation de Molsheim.

Enfin, les autorisations d'engagement ne concernent qu'un seul montant de 2,5 M€ qui sont également annexées sur un tableau.

Voilà mes chers amis les éléments prévus dans ce dispositif de budget concernant les créations, augmentations, diminutions, autorisations d'engagement et crédits de paiement.

CG/2008/123 – Développement des territoires – 221
Développement local en milieu rural – Promotion et soutien
aux démarches territoriales de développement durable
menées par les territoires

M. LE PRESIDENT - La parole est à Bernard Fischer.

M. FISCHER – Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes tous dans une perspective d'évolution rapide pour ce qui est préconisé dans notre Agenda 21.

Je demande également et je l'ai déjà formulé en Commission Permanente, une action vis-à-vis des services pour que nous aboutissions, à l'horizon d'un an, et ceci est parfaitement réalisable, à avoir un document pour la réunion plénière du budget qui fasse la moitié de celui-ci.

Nous sommes à 912 pages et, lorsqu'on lit les rapports, on se rend compte qu'on pourrait économiser la moitié de l'écrit pour dire la même chose. Je le pense vraiment.

Les annexes représentent plus de 500 pages. Sont-elles lues en diagonales où sont-elles vues par tout le monde en détail.

En troisième point, je sais bien qu'il y a un point juridique mais nous pourrions prendre une délibération dans cette Assemblée pour permettre de dématérialiser plus que ceci les annexes et les conventions.

Ceci serait une chose extrêmement concrète.

Deuxième chose, il y a des contrats de territoires qui sont signés et d'autres qui sont en passe de l'être par le Président dans les mois et les années à venir. Il faut impérativement que les contrats de territoires aient tout de suite un volet Agenda 21 qui soit transversal sur toutes les politiques.

Troisième point, s'il y a de bonnes intentions là-dedans et des choses concrètes, néanmoins pas de nébuleuse complémentaire. J'ai initié sur mon territoire, voici cinq années, des choses simples, des récupérateurs d'eau de pluie au prix d'achat, des composteurs, des centaines sont sur le territoire, des sacs en raphia distribués à tout le monde – certains collègues le savent – des choses concrètes, simples, lisibles, rapides, efficaces, qu'on puisse mesurer à l'horizon deux ou trois ans. Merci.

La séance est levée à 18 heures 20.